

"Autour d'un tracteur"

Ce matin, Marcel, retraité agricole depuis un an, vient voir Jean, le jeune associé du Gaec... : "Jean, j'aurai besoin du tracteur pour le jardin aujourd'hui. Comme ce matin je suis en réunion, je le prendrai cet après-midi".

Jean ne dit rien à Marcel. Après avoir terminé la distribution de l'alimentation des vaches laitières, il rejoint Bruno qui termine la traite. Ce dernier était auparavant en Gaec avec son père, Marcel. Jean lui explique : *"Ton père veut le tracteur cet après-midi. Je te rappelle que nous avons prévu de vider la stabulation, comment fait-on ? Et puis, ce n'est pas normal qu'il uti-*

lise le matériel alors qu'il n'est plus dans la société ! Tu dois faire quelque chose".

Analysons les Faits

L'écoute attentive et l'analyse des échanges entre nos trois protagonistes nous amènent à faire trois constats.

Tout d'abord Marcel n'interroge pas Jean sur la disponibilité du matériel et ne formule pas de demande. Il lui fait part de son besoin et de son intention d'utiliser le tracteur ; ce qui laisse supposer que cet emprunt est tout-à-fait normal. Cette question n'a probablement jamais dû faire l'objet d'une discussion entre lui et les deux associés.

Ensuite, Jean écoute Marcel mais ne lui dit rien. Peut-être n'ose-t-il pas le faire en tant que jeune entrant dans le Gaec, se trouvant face à quelqu'un à qui il a succédé ? Peut-être est-il pris au dépourvu par la demande de Marcel à laquelle il ne s'attend pas ? Peut-être a-t-il peur de dire non à Marcel et d'être ensuite contredit par Bruno ?

Enfin, Jean demande à Bruno de trouver une solution pour l'emprunt du tracteur envisagé par son père l'après-midi. De plus, il sollicite aussi Bruno pour que les règles d'uti-

lisation du matériel par son ancien associé soient précisées. Sa façon de l'exprimer *"tu dois faire quelque chose"* laisse penser que c'est à Bruno seul, qu'incombe la responsabilité de gérer ce problème.

Que faut-il retenir ?

D'une part, nous voyons que des tensions entre associés peuvent être provoquées par des personnes extérieures à la société (retraité, cédant, conjoint, enfant,...). C'est pourquoi leur place doit être discutée et clarifiée entre les associés et ceci avant que des tensions apparaissent. En effet, c'est toujours plus aisé d'aborder ces questions "à froid".

D'autre part, les règles de fonctionnement doivent être précisées et portées à la connaissance de tous pour être respectées. Rappeler la règle fixée collégialement permet de s'affirmer plus facilement et de se sentir légitime sans crainte du conflit.



Héliane Paris
Groupe Relations humaines



Jerome Chabanne

POUR VOS TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES, PASSEZ À LA VITESSE SUPÉRIEURE AVEC TITANE PRO !



TOUT GROUPAMA
LOIRE BRETAGNE
À PORTÉE DE MAIN !

UNE ASSURANCE ADAPTÉE AU FONCTIONNEMENT DES EXPLOITATIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN !

